



« Mesdames et Messieurs les parlementaires, s’il vous plaît, ne nous confisquez pas la mer ! »

L’Assemblée Nationale a voté le 3 mars dernier un amendement instaurant « une redevance de mouillage pour tout navire mouillant dans le périmètre des Aires Marine Protégées ». Même si ses attendus et les sous-amendements votés en modèrent les effets, une brèche grave est ouverte instituant le principe d’une redevance sans contrepartie de prestation pour un navire mouillant en rade naturelle. Elle est assortie de critères d’éligibilité suffisamment imprécis pour laisser la place à toutes interprétations futures au détriment des plaisanciers.

Ce texte doit repasser au Sénat et à l’Assemblée Nationale.

Les plaisanciers sont plusieurs millions en France. Il est important de porter sur ce sujet un message clair vers nos décideurs politiques. Au-delà des conséquences économiques et administratives d’une telle orientation, c’est la relation future des Français avec la mer qui est en jeu.